

Communiqué de presse du 19 juin 2025

**Opération place nette étrangers de Bruno Retailleau :
mobilisons-nous !**

A la veille de la journée mondiale des réfugié·es et dans un contexte international marqué notamment par les ordres du président Donald Trump de procéder à de véritables rafles de personnes migrantes sur tout le territoire états-unien, le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau a adressé le 12 juin dernier un ordre national aux préfets pour mettre en œuvre une « opération nationale de contrôle des flux » dans les gares, les trains et les bus, entre le mercredi 18 juin 8h et le jeudi 19 juin 20h, afin de lutter contre « l'immigration irrégulière et clandestine ».

L'objectif de l'opération en cours, qui donne actuellement lieu au déploiement de 4.000 membres des forces de l'ordre sur tout le territoire national, est de procéder à des interpellations massives de personnes considérées comme « en situation irrégulière » (en ligne de mire : enfermements en CRA, reconduites à la frontière, poursuites judiciaires...).

Cette opération repose sur la pratique, prévue par le code de procédure pénale, des contrôles d'identité administratifs, censés être aléatoires. Pour rappel, ceux-ci peuvent concerner n'importe quelle personne, quel que soit son comportement : nul besoin d'être soupçonné d'avoir commis une infraction, ce contrôle n'a pas à être justifié procéduralement par les policier·es.

Pour mener une traque aussi massive dont l'objectif est la « lutte contre l'immigration clandestine », les membres des forces de l'ordre choisiront-ils de façon réellement aléatoire, dans les gares, les trains, les bus, les personnes à contrôler ? Il est fort probable que le choix de la personne contrôlée se fasse sur des critères arbitraires et soi-disant « instinctifs » au premier rang desquels des stéréotypes de race et de classe, la tenue vestimentaire ou l'origine ethnique réelle ou supposée de la personne.

La pratique des contrôles d'identité aléatoires est, dans les faits, souvent pleinement discriminatoire. Cette opération « place nette » qui ne dit pas son nom constitue un pas de plus, et non des moindres, sur le chemin nauséabond de la banalisation des contrôles aux faciès, voire de leur institutionnalisation assumée.

Avec ce qui s'apparente ni plus ni moins à des rafles de personnes perçues comme étrangères, la dérive brune s'intensifie dans notre pays, à bas bruit, dans l'indifférence générale.

Le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France, le Collectif d'action judiciaire, le Gisti et d'autres organisations qui demandent de longue date la suppression de ces contrôles administratifs, ont introduit un recours devant le Conseil d'État en vue de suspendre cette instruction.